



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 8309

du 11/10/2021

Prix terre d'avenir 2021 - 2022 organisé par la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 11/10 /2021 au 29/04/2022

Information succincte	La Fondation Reine Paola organise en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout le Prix Terre d'Avenir. Il récompense les meilleurs projets qui ont l'Environnement, la Terre ou l'Espace comme sujet.
-----------------------	--

Mots-clés	Prix, terre d'avenir,
-----------	-----------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Fondation Reine Paola		02/762 92 51 info@terredavenir.be www.terredavenir.be

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que la Fondation Reine Paola organise en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout le Prix Terre d'Avenir 2021-2022.

Le Prix s'adresse aux élèves, encadrés de leurs enseignants, du 3ème degré de tous les secteurs de l'enseignement ordinaire professionnel, technique ou artistique de qualification, de l'enseignement ordinaire technique ou artistique de transition, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement en alternance. Il récompense chaque année les meilleurs projets qui ont **l'Environnement, la Terre ou l'Espace** comme sujet. Ceux-ci doivent être de nature à améliorer la qualité de la vie et peuvent être abordés d'un point de vue scientifique, technique, artistique ou durable.

Les élèves lauréats ainsi que l'école se verront récompensés par une somme d'argent.

Les élèves et enseignants lauréats seront invités à une Proclamation officielle au Palais des Académies en octobre 2022.

Ils seront autorisés, ainsi que leur école, à porter le titre de « *Lauréat du Prix Terre d'Avenir* ».

Le dépliant, le règlement et le formulaire d'inscription peuvent être téléchargés sur le site www.terredavenir.be. Les inscriptions doivent être introduites **avant le 29 avril 2022** et les dossiers de candidature complets introduits pour le 23 mai 2022 au plus tard.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et vous en souhaite bonne lecture.

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE.